

Date de convocation : 06 mars 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 13

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, Mme GOLENDORF Yolande, JEANJEAN Régine, Xavier JOSEPH, Mme Danièle MAZURE M. FOURNIER Luc, M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Claudine Mayen,

Procuration :

Corinne Peyrard (Karine Nadal),

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, Mme MAYEN Claudine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7.5.2 Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Mme Karine Nadal, 1ère adjointe

L'association « Running Boisseron » participe pleinement à la vie locale de la commune en organisant une course pédestre festive et conviviale « la Boisseronnaise ». En 2025, l'événement aura lieu le dimanche 23 mars.

Les parcours offrent une immersion au cœur des vignes et des garrigues de Boisseron, permettant aux participants de profiter de paysages pittoresques tout en relevant un défi sportif.

La BoisseRUNaise se distingue également par son engagement solidaire : 1€ par inscription est reversé à une association qui réalise les rêves enfants gravement malades.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € pour l'année 2025.

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Emmanuel Taltavull